

## **Claude Greff, secrétaire d'État en charge de la famille**

« Depuis que j'ai pris mes fonctions, j'ai à cœur de promouvoir le soutien à la parentalité, et le renforcement du mariage civil en fait partie. Il est très important de réfléchir en amont à cet engagement fondamental et aux devoirs qui en découlent vis-à-vis des enfants et du conjoint.

À l'heure actuelle, il y a tout à la fois une vraie quête de sens – 77 % des Français se projettent dans une vie de famille auprès de la même personne – et une fragilisation du mariage en tant qu'institution : le taux de divorce a atteint 50 % en moyenne, avec des conséquences affectives, humaines mais aussi financières importantes, tandis que 19 % des familles sont monoparentales – un tiers d'entre elles vit sous le seuil de pauvreté.

Pour renforcer le mariage civil, il faut agir dans trois directions, comme nous le montrent les conclusions du groupe de travail. Tout d'abord, sensibiliser les futurs mariés sur leurs droits et devoirs.

Je souhaite ainsi que chaque mairie puisse proposer aux couples un livret d'accueil et d'information, sur le modèle de celui de la ville de Meudon (*NDLR : dans les Hauts-de-Seine*). Je dois d'ailleurs rencontrer le président de l'Association des maires de France, Jacques Pélissard, le 25 janvier, pour évoquer la question des moyens.

### ***L'accompagnement des couples***

L'idée, c'est d'expérimenter ce livret dans les mairies volontaires, puis de miser sur les bonnes pratiques. Même chose concernant le deuxième axe, celui de la formation des élus et des personnels de mairie, pour laquelle je prévois un référentiel.

Cela servira, entre autres, à détailler les articles du code civil concernant le mariage et, dans une approche festive, à aider les élus à s'adapter aux attentes des couples, tout en respectant les exigences légales.

À cet égard, j'ai obtenu le soutien du garde des sceaux pour que la célébration des mariages hors des murs de la mairie – possible sur autorisation des procureurs – soit facilitée. Il arrive en effet que les salles soient trop petites et que les invités assistent à la cérémonie... à l'extérieur !

Enfin, dernier axe, l'accompagnement des couples qui doivent savoir où s'adresser en cas de besoin, en informant mieux sur le conseil conjugal. Je précise que toutes ces propositions n'ont pas de caractère obligatoire mais visent plutôt à répondre à l'attente des futurs époux et à leur donner envie de se préparer à cette étape majeure de leur vie. »